

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

5 juin 2021

BIOÉTHIQUE - (N° 4222)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

**AMENDEMENT**

N ° 1570

présenté par  
M. Breton

-----

**AVANT L'ARTICLE 1ER A**À la fin de l'intitulé du titre I<sup>er</sup>, supprimer les mots :

« sans s'affranchir de nos principes éthiques ».

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Ce projet de loi a choisi de rompre avec nombre de principes éthiques, ce qui a été dénoncé à de nombreuses reprises par les membres de la société civile, sans que leurs inquiétudes et leurs réticences n'aient jamais été prises en compte. En l'état actuel, le titre est mensonger et il convient de le rédiger pour le conformer à la réalité : l'élargissement de l'accès aux technologies disponibles.